

Si vous êtes travailleur reconnu handicapé sans emploi ou que vous risquez de perdre votre emploi en raison de votre handicap, vous pouvez bénéficier d'un CDD tremplin. Il s'agit d'un parcours d'accompagnement individualisé vers une transition professionnelle.

- → Pendant une période de 4 à 24 mois, vous pourrez acquérir une expérience professionnelle, bénéficier d'une formation qualifiante, élaborer votre projet professionnel, dans le but de trouver un emploi durable. Ce contrat est signé avec une entreprise adaptée, qui dispose d'un environnement répondant aux besoins des personnes en situation de handicap.
- Une trentaine d'entreprises proposent ce contrat en Nouvelle-Aquitaine. Pour les connaître, adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi ou Cap emploi, ou consultez le site :



www.unea.fr/le-cdd-tremplin-en-entreprise-adaptee











